

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE

Du jeudi 6 avril 2023 à 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation 31/03/2023

Membres présents : Mesdames BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, DUBOIS Georgette, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie, Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, VINCENT Eric.

Membres absents excusés : Mme BACHELARD Anne-Noëlle a donné procuration à M. SOUBEYRAND

Membres absents non excusés : M. ZMYSLONY Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Jacques MURE

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès LFA pour la création de toilettes publiques
- Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2024
- Convention et délibération avec le Lycée Ste Claire
- Distributeur de Pizza

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rajouter 4 points à l'ordre du jour.

1. Présentation du projet de réhabilitation du chemin de la Villa

La Commune souhaite effectuer les travaux suivants :

- Suppression du trottoir (chaussée droite du sens de circulation)
- Pose d'une séparation (caniveau de 50 de large + potelets) pour une voie mode doux de 2m environ
- Voirie de 3m50 à sens unique (sens circulation du village au chemin des Vernes)
- Mode doux côté droit du sens de circulation
- Arrêt du marquage au sol vers le marronnier
- Marquage au sol avec des potelets lorsqu'il n'y a pas de caniveau
- Limitation de vitesse à 30 km/h

Le Coût des travaux est estimé à 144 000 € TTC.

Date de début des travaux : Avant l'été 2023

Une réunion publique est prévue le 26/04 à 18h00

2. Projet de continuité de la voirie de déplacement doux chemin des chambons

Le Conseil Municipal envisage la continuité de la voirie de déplacement doux du chemin des Chambons du rond-point au petit pont.

Le coût estimé est de 31 200 € TTC

3. Acquisition de l'emplacement réservé entre la ferme de la Combe et l'église

OBJET : ACQUISITION TERRAIN

A la demande du Conseil Municipal, dans le cadre du PLUI la parcelle n°0823 Section A située entre la Ferme de la Combe et l'église est frappée d'un emplacement réservé pour réaliser un mode de déplacement doux.

A ce jour cette propriété est en vente.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour négocier l'acquisition d'une bande de 4m de large entre les arbres qui bordent le CD54 et le retour jusqu'au parking du cimetière afin de prolonger le mode de déplacement doux existant du chemin des Chambons et signer les documents nécessaires pour finaliser cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Donne l'accord à M. le Maire de négocier l'acquisition de ce tènement immobilier et de signer le cas échéant le compromis de vente

4 Demande de subvention auprès de LFA pour la création de toilettes publiques

OBJET : FONDS DE SOUTIEN LFA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de VEAUCHETTE Souhaite Construire un WC public et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°2 de 1 085 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix pour,

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de la construction d'un WC public, à hauteur de 13 735 € maximum (montant du fonds de concours).

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré, à Veauchette, le 06/04/2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

5 Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2024

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour divers travaux sur la Commune au titre de l'enveloppe solidarité 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit procéder à la réhabilitation du Hangar situé sur le lieu-dit la Combe, l'achat de mobilier et jeux extérieurs pour l'aménagement de la cour de l'école. Pour le financement de ces travaux le Maire souhaite qu'une subvention soit demandée au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité 2024.

Sur l'exposé de monsieur le Maire et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite une demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2024 auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du Hangar situé sur le lieu-dit la Combe, et l'enveloppe solidarité pour l'achat de mobilier et jeux extérieurs pour l'aménagement de la cour de l'école,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

6 Aménagement de la VéloLoire

OBJET : AMENAGEMENT DE LA VELOLOIRE

Monsieur le Maire expose en conseil municipal que le département de la Loire dans le cadre du plan VELOLOIRE souhaite expérimenter Chemin de Malépine une chaussée à voie Centrale banalisée. Cet aménagement sera à titre expérimental sur une durée d'un an.

Le coût sera pris en charge par le département.

Pour information, ce genre d'aménagement existe déjà sur d'autres territoires : Champdieu, Savigneux, La Fouillouse, Saint-Galmier...

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation d'un aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la route de Malépine.

Fait et délibéré, à Veauchette, le 06/04/2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

7 Prix des repas de cantine

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif du repas de cantine pour l'année scolaire 2023/2024.

Une modification sera apportée sur le remboursement des repas dans le cadre d'une absence pour enfant malade :

- Le 1^{er} jour d'absence ne sera plus remboursé.
- Les jours suivants seront remboursés sous présentation d'un justificatif médical transmis dès le 1^{er} jour d'absence.

OBJET : Convention avec le Lycée Ste Claire.

Le Conseil Municipal avait décidé de changer de prestataire pour la livraison des repas de cantine.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Convention proposée par le Lycée Ste Claire.

Sur l'exposé de monsieur le Maire et sur la lecture de la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, à l'unanimité des présents, à Veauchette le 6/04/2023.

M. le Maire expose que la SAS API TECH, représentée par Monsieur Frédéric DEPRUN Directeur Général souhaite installer sur la Commune de Veauchette un distributeur automatique de Pizzas.

L'emplacement proposé est sur le parking des ombrières.

La SAS API TECH, fera son affaire de l'alimentation électrique du distributeur ainsi que de la création du socle nécessaire pour poser le distributeur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- **La mise en place** d'un distributeur automatique de pizzas par la SAS API TECH,
- **Donne** pour mission à M. le Maire de signer tous documents relatifs à cette mise en place et de négocier le montant de l'indemnité d'occupation du Domaine Public.

Fait et délibéré, à Veauchette, le 06/04/2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

-

La séance a été levée à 21h30